



Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

Le point sur les ouvrages de régulation et la réouverture de la Verse

Avricourt
Beaugies-sous-Bois
Beaulieu-les-Fontaines
Beaumont-en-Beine
Beaurains-les-Noyon
Berlancourt
Bussy
Campagne
Candor
Catigny
Crisolles
Ecuville
Flavy-le-Meldeux
Fréniches
Frétoy-le-Château
Genivy
Golancourt
Guiscard
Guivry
Lagny
Le Plessis-Patte-d'Oie
Maucourt
Morlincourt
Muirancourt
Noyon
Ognolles
Pont-l'Evêque
Porquericourt
Quesmy
Salency
Sempigny
Sermaize
Vauchelles
Villeselve



La restauration de la Verse en aval de Guiscard est achevée

Suite aux crues de juin 2007, des études hydrauliques ont été réalisées sur l'ensemble du bassin de la Verse et ont amené à intégrer la création de trois ouvrages de régulation des crues de la Verse dans le

programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) : les bassins de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois en amont de Guiscard, et de Muirancourt entre Guiscard et Noyon. L'occasion est donnée

dans ce numéro de faire un point sur ces ouvrages de régulation des crues, ainsi que sur l'avancement des travaux d'ouverture de la Verse dans Guiscard.



Le point sur

les ouvrages de régulation des crues
PAGE 2



Les travaux

de réouverture de la Verse
PAGE 3



crue soudaine

adoptez les bons réflexes !
PAGE 4

Actualités

Le point sur les ouvrages de régulation des crues

Des mesures compensatoires suite à l'abandon du projet de Muirancourt

Les conclusions rendues par les services de l'Etat en charge de l'instruction des demandes de construction de ces trois ouvrages ont fait apparaître des difficultés concernant le barrage de Muirancourt. La présence d'un sol tourbeux sur huit mètres d'épaisseur qui rendrait l'ouvrage instable, en raison du caractère compressible et perméable de la tourbe, a conduit l'Entente Oise Aisne à renoncer à ce projet. Il était alors impératif de trouver des alternatives afin d'atténuer les écoulements s'acheminant vers Noyon une fois la Verse réouverte à Guiscard.

Le 24 octobre 2018, le Comité de pilotage du PAPI Verse examinait le projet de modifications de l'ensemble du programme avant de solliciter un avenant à la convention auprès de la Commission mixte inondation (CMI), instance nationale qui valide les PAPI. Les solutions proposées pour compenser la réouverture de la Verse ont été acceptées à l'unanimité avec les services de l'Etat et les communes concernées. Elles seront présentées à la CMI le 11 avril prochain pour valider la poursuite du programme.

Une première solution - provisoire - sera la mise en place d'un frein hydraulique, qui consiste en la pose d'une plaque métallique (1 x 3 m) permettant de freiner la vitesse de l'eau s'acheminant vers Noyon. Elle sera installée à l'entrée du pont au niveau de la



fondation Berny pendant la durée des travaux de création des bassins de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois.

Une fois réalisés, ces deux bassins permettront de réduire le niveau d'eau de la Verse de façon pérenne, également sur les communes en aval de Guiscard dont Muirancourt, Bussy et Noyon ; abaissant la ligne d'eau en crue d'environ 40 cm à 60 cm sur la crue centennale sur Muirancourt et de 25 cm sur Noyon et limitant ainsi les besoins en protection.

Pour quelques habitations de Muirancourt et Noyon qui pourraient être touchées lors de crues cinquantennales ou centennales (qui ont une « chance » sur 100 de se produire chaque année), la pose de batardeaux (protection de portes et portes fenêtres) et la recherche de solutions locales adaptées sont programmées. L'arasement d'un merlon à Noyon, allée de la Verse, pourra réduire également l'impact potentiel sur l'amont rue du Faubourg d'Amiens en offrant ainsi une nouvelle zone d'expansion des crues.

Début des acquisitions amiables à Berlancourt et Beaugies-sous-Bois

L'Entente Oise Aisne engage les prises de contact depuis le mois de janvier 2019 avec les propriétaires de terres agricoles en vue des acquisitions nécessaires à la réalisation des deux ouvrages dans le cadre d'une négociation amiable. Les discussions se poursuivent sur le protocole d'indemnisation agricole en partenariat avec la chambre d'agriculture : il s'agit d'indemniser les exploitants des terres si celles-ci viennent à être inondées en cas de remplissage des bassins (causant alors une perte de récoltes), mais également les propriétaires en raison de la servitude de surinondation.

En parallèle, le dossier de demande d'autorisation administrative est déposé au premier semestre auprès des services de l'Etat. S'en suivra une phase d'instruction de deux à quatre mois, puis une enquête publique au sein des communes concernées et enfin la consultation des entreprises en vue du lancement des travaux de construction en 2020.

Calendrier des travaux



Etablissement public territorial de bassin pour la prévention des inondations
11 cours Guynemer, 60200 Compiègne

Directeur de la publication : Gérard Seimbille
Directeur de la rédaction : Jean-Michel Cornet
Rédacteur en chef : Cécile Strippe
Entente@oise-aisne.fr / 03 44 38 83 84
Crédits photos : Entente Oise-Aisne sauf mention contraire
Création graphique : tri-angles.com
Impression : imprimerie Houdeville



oise-aisne.net

Imprimé dans le respect de l'environnement sur papier recyclé. ISSN : 2114-8643

Actualités

les travaux de réouverture de la Verse avancent

Depuis juin 2018, les travaux dans Guiscard sont en cours. Rappel des étapes clés du chantier en photos.

1. réaménagement des berges en aval

Restauration des berges et du lit de la rivière permettant un meilleur écoulement tout en favorisant la biodiversité.



2. dévoiement des réseaux

Dépose du réseau et pose d'un nouveau réseau d'assainissement répondant aux normes.

3. remise à ciel ouvert sur la partie urbaine

La pose des palplanches est prévue sur trois tronçons : rue de l'Eglise, place de Magny et rue Charles Herbert. Une fois les pal-



planches posées, la terre est creusée et la buse dans laquelle s'écoulait la Verse est retirée. La rivière s'écoule ainsi dans un nouveau lit, à ciel ouvert.



Les palplanches formeront le nouveau lit de la Verse

4. Pose du frein hydraulique sur le pont en aval de Guiscard (près de la fondation de Berny)

Dans l'attente de la construction des bassins de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois, il est nécessaire de procéder à la pose d'un frein hydraulique pour éviter un afflux trop rapide d'eau vers Muirancourt et Noyon en cas de fortes pluies. Une étude hydraulique, réalisée par le cabinet Ingetec, démontre à travers l'analyse de ses modélisations que la pose de ce frein ralentira les écoulements sans inonder Guiscard, même pour une crue centennale.

5. Réfection des ponts

Une fois le frein hydraulique posé, deux ponts doivent faire l'objet de travaux de reconstruction, permettant d'améliorer l'écoulement de l'eau : le pont situé rue de la reconnaissance et celui situé sur la rue Marcel Poulin (RD 932). La stabilisation du pont rue du château est prévue pour février 2019.

6. Réaménagement des berges en amont (à proximité du gymnase)

Tout comme la partie aval, la partie amont de la Verse doit faire l'objet d'une restauration des berges et du lit de la rivière.

La parole à...

Enora CHABRAN-POETE

Chargée de mission sur le PAPI Verse

En tant que chargée de mission, quel est votre rôle concernant le PAPI Verse ?

J'assure la coordination des acteurs du PAPI Verse pour le compte de l'Entente. J'ai une mission plus particulière sur le projet de réalisation des bassins d'écroulement des crues pour lesquels nous sommes maître d'ouvrage. Je suis les études, qui sont en phase de finalisation. Nous avons conduit des études géotechniques, hydrauliques, ou encore topographiques permettant de réaliser des modélisations, ainsi que les études d'impact sur l'environnement - état initial de la faune, flore et habitats - comme la loi nous l'impose. J'aurai ensuite à charge le suivi des chantiers.

Quelle est la partie du projet qui vous mobilise le plus actuellement ?

Nous devons procéder à l'acquisition de parcelles agricoles sur les sites qui accueilleront les futurs ouvrages d'écroulement des crues. Grâce à une veille auprès de la SAFER, nous pouvons être en mesure de proposer des échanges de terres disponibles. Nous travaillons également étroitement avec la chambre d'agriculture. Nous présenterons prochainement le protocole d'indemnisation aux agriculteurs concernés.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Nous allons procéder aux divisions cadastrales par un géomètre, permettant



Enora Chabran-Poete

d'identifier précisément les parcelles concernées par la construction des ouvrages, en concertation avec les propriétaires bien entendu. S'en suivront les propositions d'achat.

■ GEMAPI

Modification des statuts du Syndicat de la Verse

Au dernier trimestre 2018, le syndicat de la Verse (SIAEV) a procédé à une révision de ses statuts, en clarifiant ses missions en faveur de la gestion des milieux aquatiques (GEMA), et abandonnant ainsi le volet de prévention des inondations (PI) au profit des communautés de communes membres. La communauté d'agglomération de Chauny Tergnier La Fère,

membre du SIAEV, a délibéré en faveur d'un transfert de cette compétence de prévention des inondations à l'Entente Oise Aisne, opérateur actuel au titre du PAPI Verse et acteur naturel du risque inondations sur les bassins versant de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents.



■ Rappel : important

Inond'action :

pour avoir les bons réflexes en cas de crue soudaine

Comment réagir en cas de crue soudaine ? quel que soit l'endroit où vous soyez, le site Inond'action vous donne les bons réflexes à adopter. Flashez le code ou rendez-vous sur le site internet inondaction.net

Un dispositif d'alerte par sms sur simple inscription

L'Entente a instauré un dispositif d'alerte aux crues rapides, sur l'ensemble du bassin de la Verse. Il avertit gratuitement la population en cas d'inondation imminente par le biais de SMS et/ou de messages vocaux. Le but est que les personnes aient le temps de s'organiser pour faire face au phénomène de crue rapide. Le système d'alerte se base sur deux pluviomètres installés en 2016.

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail* :

Vous souhaitez être alerté via** :

Téléphone portable 1 (par SMS) :

Téléphone portable 2 (par SMS) :

Téléphone fixe (par message vocal) :

* L'adresse e-mail servira à confirmer votre inscription dans le listing d'alerte et à vous solliciter périodiquement pour une éventuelle mise à jour de vos coordonnées.

** Ne renseigner que le(s) numéro(s) sur le(s)quel(s) vous souhaitez être alerté

L'Entente Oise-Aisne n'a pas d'obligation de résultats, notamment en cas de défaillance du système dû à des événements extérieurs et indépendants de sa volonté (coupure de courant, panne, vandalisme, dysfonctionnements...).

Elle s'engage à assurer la confidentialité des données recueillies et à n'utiliser ces informations que dans le cadre du système d'alerte à l'inondation. L'inscription au listing d'alerte vaut acceptation des conditions énoncées ci-dessus.

■ Brèves

Poursuite de la sensibilisation des scolaires

En 2018, cinq interventions de l'Entente Oise Aisne ont eu lieu dans les écoles du territoire du PAPI Verse : deux classes de Morlincourt et trois classes de Noyon (écoles Charles Perrault et Marcel Provost), du CE2-CMI au CMI-CM2.

Une convention avec l'OPAC de l'Oise

Pour réduire la vulnérabilité de ses logements, une convention a été signée avec l'OPAC. 21 diagnostics, concernant environ 30 logements à Noyon et Guiscard situés en zone inondable ont été réalisés. Des travaux sont programmés par l'OPAC en 2019, co-financés par l'Entente Oise Aisne et l'Etat.

Un projet de dalots sur le ru de Fréniches à Guiscard

Suite aux inondations sur le hameau de Béthancourt, causées par le débordement du ru de Fréniches qui longe la départementale sur la commune de Guiscard, des dalots seront posés à la place des buses, pour élargir le passage et faciliter les écoulements.

Poursuite des études concernant le ru de la Fontaine Caboché à Muirancourt

Des relevés topographiques ont été effectués par les services de l'Entente. La recherche de solutions de protection locale compatibles avec le PPR est en cours pour les habitations concernées par les débordements du ru de la fontaine Caboché.

